

LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT DU CLEMI

Les travaux du Conseil en 2003

En 2003, le président Jean-Marie Dupont a réuni le Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi pour deux sessions plénières (10 juin et 2 décembre), et sa commission permanente avant chacune de ces sessions (1^{er} avril et 17 novembre).

Pour permettre aux conseillers de préparer les réunions, il leur a adressé des documents présentant l'état des dossiers inscrits à l'ordre du jour : rapport d'activité 2002, synthèse nationale de la 14^e semaine de la Presse dans l'Ecole et documents d'information sur la 15^e Semaine, bilan de la formation en 2001-2002, rapport "La place de l'éducation aux médias dans les IUFM : de la recherche à la formation", les dernières publications du Clemi.

A l'occasion de chaque commission permanente et session, le Clemi a fait état des dossiers et des projets et présenté aux conseillers des expériences d'éducation aux médias. Les conseillers ont ainsi débattu à la fois des projets pédagogiques du Centre et de questions plus institutionnelles.

43^e session, 10 juin 2003

- Le bilan des activités depuis la dernière session
- Etat des projets pour les 20 ans du Clemi, présenté par Jean-Marie Dupont (président) et Jacques Gonnet (directeur)
- Les activités du Clemi à l'international, par Evelyne Bevort (directrice déléguée), voir p. 87.
- L'avancement du livret sur la télévision, élaboré à la demande du ministre Xavier Darcos, par Evelyne Bevort (directrice déléguée), voir p. 83.

44^e session, 2 décembre 2003

La 44^e session s'est déroulée dans un contexte exceptionnel, au ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, à l'invitation du ministre délégué Xavier Darcos. A côté des conseillers, elle a accueilli tous les proches collaborateurs du Clemi : l'ensemble des coordonnateurs académiques, plusieurs représentants de la presse régionale et de l'association ARPEJ, d'anciens conseillers du Clemi.

- Présentation par Pierre Frémont (coordonnateur de la formation) du rapport “La place de l'éducation aux médias dans les IUFM : de la recherche à la formation”, voir p. 89.
- Le partenariat avec la presse régionale : l'exemple des classes presse, par Patrick La Prairie (*Ouest France*), Etienne Destable (*Le Télégramme*), Corinne Tual (coordinatrice du Clemi Rennes)
- Signature d'une convention entre la Direction des enseignements scolaires, le SCEREN et le Clemi, actualisant celle signée en 1999, voir p. 92.

Le président du Conseil d'orientation et de perfectionnement,

Jean-Marie DUPONT



EXTRAIT DU DÉCRET N 93-718 DU 25 MARS 1993 RELATIF AU CENTRE
DE LIAISON DE L'ENSEIGNEMENT ET DES MOYENS D'INFORMATION

Article 2 - Un Conseil d'orientation et de perfectionnement placé auprès du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information donne des avis, formule des recommandations sur les actions à entreprendre et apprécie les bilans des actions menées ou en cours qui lui sont périodiquement soumis.

L'arrêté ministériel du 26 mars 1993 renouvelle pour six ans les membres du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Centre.

Les membres du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi

Tous les six ans, il est procédé à un renouvellement des membres du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi.

Un arrêté ministériel fixe la composition du collège des acteurs et usagers du système éducatif et de celui des professionnels de la presse et de la communication. Le collège des pouvoirs

publics n'est pas modifié par cet arrêté.

La décision est prise par le ministre de l'Education nationale, sur proposition du président du Conseil d'orientation qui veille à l'équilibre de toutes ses composantes, mais aussi au respect de l'évolution des priorités ministérielles.

La composition de l'actuel Conseil a été arrêtée en juin 1999.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

ARRÊTÉ

**Portant désignation de membres du conseil d'orientation et de perfectionnement du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information
NOR/SCO / F 19901265 A**

Vu le décret n°93-718 du 25 mars 1993 relatif au Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information, notamment ses articles 3 et 4 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil d'orientation et de perfectionnement du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information :

• **En qualité de représentants des acteurs et usagers du système éducatif :**

Mme Azéma (Marie-France), conférence des présidents d'associations de spécialistes,

Mme Briat (Aleth), conférence des présidents d'association de spécialistes,

Mme Bureau-Garonne (Christine), syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN),

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT

Mme Caille (Laure), syndicat national de l'enseignement secondaire (SNES),
Mme Capdeville (Irène), parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP),
Mme Cochenne (Marion), syndicat national des collèges et lycées (SNCL),
M. Devillaire (Hugues), fédération nationale des associations de parents d'élèves
de l'enseignement public (FNAPEEP),
M. Druais (Thierry), syndicat national de l'enseignement technique,
apprentissage autonome (SNETAA),
M. Dupon-Lahitte (Georges), fédération des conseils de parents d'élèves
des écoles publiques (FCPE),
M. Eleuche (Frédéric), syndicat national autonome des lycées et collèges (SNALC),
M. Gautellier (Christian), centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA),
M. Henrard (Jacques), jeunesse au plein air (JPA),
Mme Jacquinet (Geneviève), professeur d'université (Paris VIII),
Mme Lassarre (Dominique), fédération de l'éducation nationale (FEN),
M. Loueslati (Béchir), fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture CGT (FERC/CGT),
Mme Marty (Josette), groupe français d'éducation nouvelle (GFEN),
M. Mathieu (André), institut coopératif de l'école moderne (Icem-Mouvement Freinet),
Mme Menzaghi (Christine), ligue de l'enseignement,
Mme Picard (France), union nationale des associations familiales (UNAF),
M. Rogé (Thomas), J.Presse
Mme Vievard (Dominique), syndicat général de l'éducation nationale (SGEN).

• **En qualité de représentants des professionnels de l'information et de la communication :**

M. Amyot-d'Inville (Philippe), Association régions presse enseignement jeunesse (ARPEJ),
M. Arnstam (Pierre-Henri), France 2,
M. Boulain (Jean-Yves), Le Parisien,
Mme Bruicy (Anne), Havas,
M. Dagognet (Germain), TFI,
M. Denaes (Bruno), France Info,
M. Fays-Long (Denis), LCI (La Chaîne Info),
M. Francioli (Marc), France 3
M. Guérin (Lionel), Fédération nationale de la presse française (FNPF),
Mme de Guitaut (Sybil), AFP (Agence France Presse),
M. Hervouet (Loïc), Ecole supérieure de journalisme,
Mme d'Irube (Béatrice), le Journal des enfants,
M. Junqua (Daniel), Reporters sans frontières,
M. La Prairie (Patrick), Ouest-France,
M. Madeleennat (Alain), L'Humanité,
M. Miot (Jean), association presse enseignement (APE)
M. d'Orcival (François), Comité d'information pour la presse dans l'enseignement (CIPE),
Mme Poncet (Mireille), Phosphore,
Mme Rico (Agnès), Syndicat de la presse quotidienne départementale (SPQD) ,
M. Solé (Robert), Le Monde,
M. Spirlet (Jean-Pierre), Sud-Ouest.

Article 2 : Le directeur du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1999

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

Claude ALLÈGRE

Sont nommés membres d'honneur :

Ivan LEVAÏ, Constant VAUTRAVERS

Allocution de Xavier DARCOS

*Ministre délégué à l'Enseignement scolaire
lors de la célébration des 20 ans du Clemi*

Le 2 décembre 2003

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Je me réjouis de vous accueillir dans ces salons qui ont ce soir les allures d'un espace multimédia. Je suis très heureux de pouvoir saluer les éminents représentants de la presse écrite, nationale et régionale, et des médias audiovisuels qui nous font l'honneur de leur présence. Je crois qu'il y a là une bonne part du PAF.

Je ne vais naturellement pas vous asséner un long discours, car nous sommes réunis aujourd'hui non pas pour une cérémonie officielle, mais pour une sorte de fête de famille. Je veux simplement souhaiter un bon anniversaire à un organisme qui n'est certes pas le petit dernier de la maison, mais qui est encore un grand jeune homme, pour lequel nous avons tous ici, je crois, beaucoup d'affection.

Le Clemi a donc vingt ans. Au regard de l'histoire de l'Éducation nationale, c'est évidemment peu. Beaucoup de nos grandes institutions scolaires fondées par Napoléon I^{er} fêtent pour leur part leur bicentenaire. Mais pour une administration de mission, créée un peu avec les moyens du bord, c'est beaucoup.

Je crois que si le Clemi a réussi à passer sans encombre le cap de deux décennies, c'est parce qu'il répondait, dès sa naissance, à une vraie nécessité et que cette nécessité s'est faite toujours plus impérieuse.

Depuis 1983, en effet, la place des médias dans notre société n'a cessé de croître et, avec elle, le nombre des messages et des informations que nous recevons au quotidien. C'est surtout vrai des médias audiovisuels, avec la formidable montée en puissance du câble, du satellite ou d'Internet. Mais c'est vrai aussi de la presse écrite, avec notamment l'apparition de ce phénomène récent, tout au moins dans notre pays, que sont les gratuits. Il est désormais bien rare de voir dans le métro le matin un passager sans journal.

Face à ce flux médiatique qui les sollicite tout particulièrement, les jeunes, nous le savons bien, forment un public très exposé et très vulnérable. Il a donc paru indispensable, voici vingt ans, de leur faire acquérir les clés, les codes, les méthodes leur permettant d'exercer leur esprit critique vis-à-vis des informations et de ne pas en être simplement les récepteurs passifs. D'emblée, l'idée s'est imposée de confier à l'École cette éducation aux médias, puisque cette éducation s'inscrit dans sa mission, à la fois pédagogique et civique, qui est de former des citoyens lucides, éclairés, capables de penser par eux-mêmes et de distinguer le vrai d'avec le faux.

Encore fallait-il pouvoir aider l'École à assumer ce rôle nouveau pour elle. Telle a été la finalité assignée au Clemi. Il est toutefois rapidement apparu que, compte tenu de son positionnement original dans l'institution, le travail de cet organisme devait être validé par une instance autonome, pluraliste, pleinement représentative des courants en présence et ouverte à l'ensemble des familles d'esprit. C'est ce qui a conduit à la mise en place de son Conseil d'orientation et de perfectionnement.

Celui-ci a aussitôt permis à des partenaires particulièrement actifs du monde des médias, aux différents acteurs et usagers du système éducatif ainsi qu'aux représentants des ministères concernés de collaborer, de proposer, d'inventer, dans un cadre souple, respectueux de toutes les sensibilités. Grâce à leur action concertée, l'information a pu faire son entrée dans la classe avec les meilleures garanties de neutralité et d'objectivité.

On ne peut évidemment pas faire travailler ensemble 63 personnes de statuts et d'horizons aussi divers, si celles-ci ne partagent pas le même projet et je dirais presque le même idéal. Je crois donc, Mesdames et Messieurs, que ce qui a toujours fait la force du Clemi, ce qui lui a donné sa pertinence et sa légitimité, ce n'est pas seulement l'addition de compétences individuelles, aussi remarquables soient-elles, ce sont avant tout l'enthousiasme et l'engagement commun des hommes et des femmes qui contribuent à son action et leur bonheur partagé d'accomplir ensemble une mission fondamentale.

Ces hommes et ces femmes, je ne peux naturellement les citer tous. Je voudrais néanmoins évoquer quelques noms et, en tout premier lieu, celui bien sûr d'Alain Savary, qui a porté le Clemi sur les fonds baptismaux et a donné à cet organisme naissant un tel élan, une telle raison d'être que tous les ministres qui lui ont succédé ou presque ont soutenu son action. Le deuxième nom qui vient à l'esprit, c'est celui de Pierre Vandevorde, qui a été dès l'origine à la fois le parrain et la bonne fée du Clemi et a mis à son service sa très vaste connaissance du système éducatif et tout particulièrement des établissements et de la vie scolaire.

A leurs côtés, il faut naturellement citer les trois présidents successifs : Henri Dieuzède, dont le souvenir pour beaucoup d'entre nous est encore très vif, Ivan Levaï et Jean-Marie Dupont, l'actuel président. Leurs origines, leurs points de vue et leur style ont été – et c'est bien compréhensible – très différents. Mais tous trois ont su être des rassembleurs, des fédérateurs, ce qui est essentiel dans un milieu où les susceptibilités et les rivalités sont parfois un peu vives. Ils ont réussi à maintenir la continuité d'une action, tout en prenant en compte les nouvelles données que l'évolution de notre société ou des technologies faisait surgir.

Il est difficile de parler des présidents sans parler de celui qui fut et demeure leur unique et inamovible directeur, malgré les fonctions éminentes qu'il exerce par ailleurs au sein de l'université. Je tiens donc, cher Jacques Gonnet, à vous saluer tout particulière-

ment, d'autant que – heureux hasard du calendrier – cette date du 2 décembre, choisie pour célébrer les 20 ans du Clemi, coïncide avec votre propre anniversaire.

Enfin, comment ne pas citer quelques grands noms de la presse auxquels le Clemi doit beaucoup de son rayonnement ? Celui-ci a compté tant de personnalités prestigieuses que le choix s'avère délicat. Mais je voudrais évoquer d'abord la mémoire d'une grande figure de la presse régionale, qui fut aussi le fondateur de l'ARPEJ, je veux dire Jean-François Lemoine. Je lui associerais volontiers Jean Miot et François d'Orcival qui ont su depuis longtemps, par leur autorité et leur hauteur de vue, s'attirer le respect et l'estime de la profession.

J'ai cité ces quelques noms parce qu'ils me paraissent particulièrement emblématiques. Mais je n'oublie évidemment pas tous ceux qui font vivre l'éducation aux médias chaque jour et dans chaque établissement : la petite équipe de la rue de Vaugirard, les trente coordonnateurs académiques et les quelques trois cents formateurs ou animateurs pédagogiques qui œuvrent à leurs côtés. C'est grâce à leur action déterminée que 15 à 18 000 enseignants sont formés chaque année à l'utilisation pédagogique des médias et que la Semaine de la Presse et des Médias à l'École est devenue un succès colossal, puisque pas moins de quatre millions d'élèves, 330 000 professeurs et 900 médias y participent.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je tenais brièvement à vous dire. Evidemment, on ne commémore pas vingt années d'existence sans un brin de nostalgie. Mais le Clemi n'est pas douloureusement penché sur son passé, il regarde ouvertement l'avenir. Jamais son action n'a été aussi riche et aussi diverse qu'aujourd'hui. Si la presse écrite reste au cœur de sa mission, la télévision est devenue pour lui un important sujet de réflexion. Il fait preuve en ce nouveau domaine d'une remarquable compétence dont témoignent deux productions extrêmement réussies et qui seront des outils précieux pour les enseignants : le livret *Télévision mode d'emploi*, qu'il a élaboré à ma demande, et le DVDrom *Apprendre la télé: le J.T.* Par ailleurs, je sais que son expertise est souvent sollicitée aussi en ce qui concerne l'Internet. Bref, sa capacité d'adaptation est totale. Mais son souci de répondre à de nouveaux problèmes ne l'écarte en rien de ce qui reste sa mission fondamentale : aider les jeunes à devenir les acteurs lucides et responsables d'une démocratie vivante.

Merci à tous pour ces vingt belles années, merci pour la passion et la ferveur que vous avez mises au service de cette très noble tâche pédagogique et éducative. Je souhaite au Clemi un excellent anniversaire et une bonne route pour la prochaine décennie !



ÉVOLUTIONS

A l'occasion des 20 ans du Clemi et de la préparation de cette commémoration, le président Jean-Marie Dupont annonce quelques évolutions institutionnelles. Extrait de la 43^e session.

Jean-Marie Dupont saisit l'occasion des 20 ans du Clemi pour indiquer que le moment lui semble venu de proposer que le « m » de Clemi signifie désormais « médias ». Le Clemi serait alors le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information.

Se tournant vers le directeur général du Sceren-CNDP (Service culture éditions, ressources pour l'éducation nationale), il lui pose la question du statut du centre.

Claude Mollard répond que le Clemi est actuellement un service associé. Il comprend l'intérêt, pour le Clemi, de le faire passer du statut de service à celui d'établissement public associé. Cela pourrait se faire dans la perspective du passage du Sceren à un établissement fédéral.

Le président approuve cette analyse qui lui semble plus représentative du positionnement du Clemi et de son inscription dans le schéma de décentralisation.

En attendant, il est proposé de présenter, dorénavant, le Clemi comme un établissement associé au Sceren-CNDP.

Les activités du Clemi à l'international

Le Clemi enrichit son travail par de nombreux échanges avec des structures implantées à l'étranger. A la demande du président du Conseil d'orientation, Evelyne Bevort, directrice déléguée en charge de l'international, fait le point sur ce dossier. Extrait de la 43^e session.

Au cours des derniers mois, les activités internationales du Clemi n'ont cessé de s'intensifier autour de deux axes dominants, les projets européens et les actions de formation.

En ce qui concerne les projets européens, rappelons que le Clemi, associé à certains de ses partenaires, a répondu à trois appels d'offres de la Commission européenne et a été trois fois retenu. C'est une chance rare, car cela témoigne à la fois de l'intérêt que les institutions européennes portent à ces dossiers comme de la reconnaissance internationale dont bénéficie le centre.

Dans le même temps, il s'agit d'une charge de travail particulière nécessitant d'importants moments de coordination entre partenaires.

Les projets européens coordonnés par le Centre concernent :

- Educaunet 1 et Educaunet 2, dans le cadre du « Safer Internet Action Plan » (plan d'action pour un Internet plus sûr), avec l'élaboration d'un ensemble d'outils européens permettant d'aborder cette question dans une perspective d'éducation au média

Internet avec des familles, des enseignants et des éducateurs.

- Media-educ, dans le cadre de l'appel d'offres sur le « e-learning » : un observatoire de l'éducation aux médias en Europe est en chantier, avec un coup de projecteur particulier portant sur l'évaluation des actions et l'organisation d'un congrès européen à Belfast en mai 2004.

Ajoutons que le Clemi est partenaire dans deux autres projets :

- le projet Mentor piloté par l'Unesco et centré sur l'espace méditerranéen,
- le projet AllMedia (*Alliance for a media literate Europe*) coordonné par des partenaires suédois et portant sur l'élaboration de documents de e-learning destinés à l'éducation aux médias.

Les demandes de formation sont essentiellement de deux ordres : il s'agit soit de réflexions sur l'utilisation des médias francophones dans une perspective de français langue étrangère (Roumanie, Estonie, Italie, États-Unis, Namibie...), soit d'appuis à la mise en place d'actions ou de structures d'éducation aux médias dans des pays jusqu'alors moins concernés (Tunisie, Égypte, Algérie, certaines provinces canadiennes...).

Ces activités exigeantes en disponibilité et en travail permettent de tisser des réseaux de qualité et ont des répercussions non négligeables sur ce qui se fait dans l'espace national.

Télévision, mode d'emploi

A une question du président sur le livret relatif à la télévision demandé par le ministre Xavier Darcos, Evelyne Bevort, directrice déléguée du Clemi, expose l'état d'avancement du dossier. Extrait de la 43^e session.

Lors de la 42^e session du Conseil, en décembre 2002, le ministre délégué Xavier Darcos confiait au Clemi « la mission d'élaborer un livret d'exercices pédagogiques pour aider les enseignants à aborder l'image au collège et au lycée. Son objectif serait de permettre aux élèves de mieux apprendre à décrypter non seulement l'information, mais l'ensemble des images télévisées, c'est à dire les fictions, les dessins animés ou encore les émissions de télé-réalité. Ce document, qui pourrait être conçu sur le modèle du dossier pédagogique accompagnant la semaine de la Presse dans l'Ecole, devrait pouvoir être diffusé dans les établissements vers la fin du deuxième trimestre de cette année scolaire. »

Evelyne Bevort explique que le travail a été mené dès le début 2003. Un sommaire et les vingt dossiers thématiques qui le constituent ont été soumis au Cabinet qui doit maintenant donner un avis. *France 5* est devenu un des partenaires de ce projet dans le cadre de la convention qui a été signée avec le Clemi à la précédente session du Conseil.

Nicolas Marques (délégation des relations internationales) souhaiterait savoir si

les télévisions étrangères sont prises en compte. La forte présence de paraboles témoigne de l'accès des familles à ces chaînes.

Cette entrée n'est que peu développée, répond Evelyne Bevort. Christine Faucqueur (direction des enseignements scolaires au ministère) estime qu'il est difficile de tout aborder. Un bon document ne peut être sans arrêt le portail de tout. Faisons confiance aux enseignants pour aborder la complexité.

Claude Mollard (directeur du Sceren-Cndp) avance l'idée que les médias sont des périphériques de l'école, ce qui leur confère autonomie, force et fragilité à la fois. Il fait le lien avec la mission d'action artistique. Les médias, tout comme les arts et la culture constituent les âmes des disciplines, ils leur donnent sens. Si bien qu'ils sont sans cesse menacés car ils ne sont pas jugés indispensables à court terme. Il faut donc les envisager comme des préoccupations à long terme, tisser des conventions étroites avec des partenaires importants : collectivités locales, institutions culturelles, médias... Ce qui a été noué avec qualité devient très difficile à dénouer après car la dynamique l'emporte. Les fonds régionaux d'action culturelle en constituent un exemple.

Jacques Gonnet réaffirme que les médias occupent une place très particulière dans la mesure où ils sont préalables aux connaissances et aux enseignements. Il ne s'agit pas d'une entrée transversale comme une autre. L'alphabétisation aux médias constitue une vraie nécessité.

La place de l'éducation aux médias dans les IUFM : de la recherche à la formation

***E**n réponse aux questions des conseillers sur la place de l'éducation aux médias dans la formation initiale des enseignants, et à la demande du président du Conseil d'orientation, le Clemi a mené une étude concernant l'articulation entre les activités de recherche et de formation dans ce domaine au sein des IUFM. Pierre Frémont, auteur de cette étude, présente aux conseillers les recommandations du Clemi.*

RECOMMANDATIONS

1 - Donner de la visibilité

- Faire une place à l'éducation aux médias dans les ressources proposées par les IUFM sur leur site web :

Les sites web des IUFM offrent un certain nombre d'informations sur leur organisation, leurs formations et leurs ressources ; rares sont ceux qui offrent une entrée éducation aux médias et/ou un lien avec le Clemi ; qu'il s'agisse de recherche ou de formation, ce pourrait être une manière efficace d'identifier un certain type de démarche, par delà la variété des sujets précis qui sont concernés (analyse de l'image, journal scolaire, éducation à Internet, citoyenneté...).

- Publier une sélection des meilleurs mémoires professionnels prenant en compte l'éducation aux médias :

Il existe en effet un certain nombre de mémoires professionnels qui sont réalisés chaque année sur des thèmes qui relèvent de l'éducation aux médias. La publication d'une sélection des meilleurs d'entre eux dans une collection pédagogique, permettrait certainement d'encourager les initiatives des professeurs stagiaires, de les aider dans leur travail, et d'offrir à leurs tuteurs, souvent peu familiers avec cette démarche, un document de référence.

2 - Informer et sensibiliser

- Mettre à profit les dispositifs d'ouverture existant au sein des IUFM :

Les IUFM organisent des activités sous des formes diverses dans le cadre, soit de cycles de conférences, soit d'activités culturelles, soit d'animations pédagogiques. Ces dispositifs permettent d'accueillir aussi bien des intervenants extérieurs à l'école (des journalistes par exemple) que des spécialistes de l'éducation aux médias. La semaine de la Presse et des Médias dans l'École offre par ailleurs une occasion concrète d'organiser une activité spécifique (conférence, animation pédagogique, journée banalisée...).

3 - Former :

- Intervenir dans la formation des néo-titulaires :

L'année de formation des professeurs stagiaires ne permet pas à ceux-ci d'assimiler

la totalité des informations qui leur seront nécessaires dans l'exercice de leur métier. C'est en partie pour cela que des temps de formation spécifiques sont mis progressivement en place à leur intention au cours de leurs deux premières années d'exercice, à raison de trois semaines de formation au cours de la première année, et de deux semaines la seconde année (cf. B.O. n° 32 du 06/09/01).

L'accompagnement de l'entrée dans le métier des nouveaux enseignants constitue un moment tout à fait approprié pour les sensibiliser à l'intérêt pédagogique de l'éducation aux médias, ou pour approfondir ce qu'ils auront vu au cours de leur formation initiale.

- Former tous les documentalistes :

Parmi les différentes catégories de stagiaires, ce sont les documentalistes qui semblent les plus demandeurs par rapport aux savoirs et aux savoir-faire liés à l'éducation aux médias. Pour ce qui concerne les seules interventions de formateurs du Clemi, on peut considérer, sur la base des chiffres de l'année 2001/2002, que près de 30 % d'une promotion a été sensibilisée à ce thème. Le rôle des documentalistes au sein de l'établissement plaide pour que l'ensemble des nouveaux titulaires reçoive une formation à l'éducation aux médias au cours de sa formation initiale.

- Former les formateurs :

L'éducation aux médias est traditionnellement considérée comme un thème transversal. C'est aussi un savoir fondamental. À ce titre, elle a vocation à s'inscrire dans les contenus disciplinaires, à être incorporée par les formateurs disciplinaires parmi les outils et les démarches qu'ils proposent à leurs stagiaires. Les IUFM disposent de dispositifs de formation de formateurs souples et variés, que ce soit au niveau d'un établissement ou au niveau d'un pôle. Quelques initiatives ont déjà eu lieu dans ce domaine (Créteil, Caen, Aix-Marseille...). Il est souhaitable de les multiplier.

4 - Consolider les conditions de la recherche :

- Assurer une continuité de la recherche en éducation aux médias :

Il n'y a pas de poste d'enseignant chercheur ou de formateur en IUFM qui prenne en compte, à notre connaissance, dans sa définition ou le descriptif qui en est publié, l'éducation aux médias. On est d'abord formateur dans sa discipline. Pourquoi ne pas encourager les directions d'IUFM à prévoir, dans les descriptifs de postes qu'elles publient pour pourvoir au renouvellement de leurs équipes, la prise en compte, pour certains d'entre eux, d'une pratique et d'une réflexion dans le domaine de l'éducation aux médias ? Les compétences existent. La présence, au sein des IUFM, de quelques collègues recrutés sur cette base, permettrait, sans nuire aux priorités attachées au disciplinaire, de créer les conditions d'une légitimité par rapport à cette approche de l'enseignement, d'une continuité dans la réflexion menée à son sujet et d'un apport régulier et renouvelé dans le domaine de la formation de formateurs touchant à ces questions.

- Offrir aux chercheurs une structure d'appui :

La recherche constitue l'une des missions des IUFM. Cette mission s'inscrit dans un contexte particulier, différent de celui de l'université, puisqu'elle doit prendre en compte, d'une part des réalités de terrain, et d'autre part son application, son transfert dans les contenus de formation qui seront proposés aux stagiaires. La diversité des acteurs de la recherche nécessite par ailleurs des dispositifs adaptés.

La formation de formateurs et/ou la production de matériel pédagogique peut être ainsi l'aboutissement de dispositifs de recherche-action mis en place par une équipe d'enseignants sur une courte période (en général deux ans).

Pourquoi ne pas envisager de mettre en place, dans le cadre d'une convention entre les IUFM intéressés et le Clemi, un groupe

de formateurs issus de divers IUFM, engagés à un titre ou à un autre dans une réflexion concernant leur activité de formation et la prise en compte de l'éducation aux médias, avec pour objectifs la mutualisation des pratiques, l'élaboration d'outils ou d'analyses et l'évaluation des pratiques mises en œuvre (un peu sur le modèle de ce que fait le Clemi avec les enseignants du premier et du second degré dans le cadre des heures d'expérimentation que lui alloue le Bureau de la valorisation des innovations pédagogiques, à la Direction des enseignements scolaires) ?

5 - Promouvoir :

Organiser un séminaire inter-IUFM :

Deux journées de formation pourraient être organisées d'ici à la fin 2004, à l'intention des formateurs d'IUFM, sur le thème de "L'éducation aux médias, un apprentissage fondamental", destinées à la fois à apporter une caution universitaire à cette approche, et à illustrer par de nombreux ateliers l'intérêt que représente dans l'enseignement des disciplines, aussi bien que dans celui des savoirs de base, la prise en compte de savoirs et de savoir-faire propres à l'éducation aux médias.



**CONVENTION ENTRE
LE MINISTERE DE LA JEUNESSE,
DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE
ET LE CENTRE DE LIAISON DE L'ENSEIGNEMENT
ET DES MEDIAS D'INFORMATION**

PRÉAMBULE

1.- LE CADRE INSTITUTIONNEL

La place croissante de l'information dans la société rend indispensable l'éducation de tous les élèves à la lecture et à l'analyse des médias d'information. Dans le premier comme dans le second degré, qu'il s'agisse des contenus d'enseignement rénovés, des nouvelles modalités de travail, des dispositifs récents (IDD, TPE, PPCP...) ou des instances de dialogue avec les élèves, l'accent est mis sur la maîtrise des langages, l'analyse des différents supports d'information, le développement de l'esprit critique, enfin sur l'expression des jeunes et sa place dans la vie des établissements.

2.- LE CLEMI

Le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI), service associé du CNDP / SCEREN qui en assure la gestion, a pour mission de « promouvoir, notamment par des actions de formation, l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure tout en développant leur sens critique » (cf. décret n° 93-718 du 25 mars 1993 paru au Journal officiel du 30 mars 1993).

Le CLEMI a une mission nationale d'impulsion, de coordination et de validation pédagogique pour l'éducation aux médias d'information, dans le respect des textes institutionnels et des objectifs y afférents. Il est l'intermédiaire institutionnel, au plan pédagogique, entre le monde de l'école et celui des médias.

Le conseil d'orientation et de perfectionnement du CLEMI regroupe des personnalités des pouvoirs publics, des médias, des acteurs et usagers du système éducatif et des représentants des professionnels de l'information et de la communication.

3.- LA COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Conformément aux grands objectifs assignés au système éducatif, les programmes des différents niveaux de l'enseignement scolaire et les préconisations institutionnelles insistent sur la nécessité de développer l'éducation aux médias d'information et de l'étendre à tous les élèves.

La direction de l'enseignement scolaire élabore les contenus et programmes de l'enseignement scolaire, met en œuvre la politique éducative et définit la politique de formation continue des enseignants des premier et second degrés. En son sein, c'est la sous-direction des actions éducatives et de la formation des enseignants qui a la charge des relations avec le CLEMI, du suivi de ses activités et de l'attribution des moyens.

CONVENTION

Entre

le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, représenté par le directeur de l'enseignement scolaire,
ci-après désigné « le MJENR (DESCO) », d'une part,

et

le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information, représenté par son directeur,
391 bis, rue de Vaugirard – 75015 Paris
ci-après désigné « le CLEMI », d'autre part,

il est convenu ce qui suit.

Article 1

Les actions spécifiques conduites par le CLEMI avec la direction de l'enseignement scolaire s'organisent notamment autour de quatre pôles :

- la formation continue des enseignants à l'utilisation pédagogique des médias,
- les pratiques innovantes développées pour éduquer les jeunes à la lecture et à l'analyse critique des médias d'information, en s'appuyant sur les programmes d'enseignement,
- l'expression des jeunes et la production de médias dans le cadre scolaire,
- l'organisation d'opérations en partenariat avec les professionnels des médias (Semaine de la presse à l'école, Fax...)

Article 2

Le MJENR (DESCO), en liaison avec le CLEMI, fixe les objectifs à atteindre et les orientations nationales dans les champs concernés par l'article 1. Il en informe les académies.

Article 3

La mission du CLEMI national s'exerce dans le cadre des lois de décentralisation et de déconcentration des moyens. Le CLEMI s'appuie sur le réseau des coordonnateurs académiques et leurs équipes désignés par les recteurs, en accord avec le CLEMI national, pour mettre en œuvre les objectifs et les orientations définis au niveau national, dans le respect de l'identité culturelle de chaque académie. Il revient aux recteurs de valider les projets des coordonnateurs académiques.

Article 4

4.1- D'autres réseaux académiques sont également concernés par les actions conduites en partenariat :

- le réseau des coordonnateurs des pôles académiques de soutien à l'innovation
- le réseau des délégués académiques à l'action culturelle
- le réseau des responsables académiques de la formation continue des enseignants

4.2- Les actions développées par les équipes académiques du CLEMI pourront faire l'objet de collaboration avec ces différents réseaux et aboutir à des productions communes.

/...

Article 5

Pour mener à bien les actions découlant de la présente convention, le CLEMI national dispose de moyens attribués annuellement par le MJENR (DESCO), sous forme d'emplois et d'heures supplémentaires effectives (HSE), dans le cadre des actions spécifiques. Ces moyens sont délégués directement dans les académies par la direction de l'enseignement scolaire, sur proposition du CLEMI national.

Article 6

Le CLEMI s'engage à présenter chaque année au MJENR (DESCO) au cours du dernier trimestre de l'année civile, le rapport de ses activités de l'année antérieure.

Par ailleurs, il peut être amené à présenter des documents ponctuels en fonction des actions conduites, à la demande du MJENR (DESCO).

Article 7

Les modalités de suivi et de valorisation des actions menées seront définies conjointement par le CLEMI et le MJENR (DESCO) en fonction du type d'actions.

Article 8

La durée de la présente convention est fixée à trois ans. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties en fin d'année civile pour l'année scolaire à venir.

Signée en présence de monsieur le ministre délégué à l'enseignement scolaire, dans le cadre du vingtième anniversaire du CLEMI, cette convention prend effet à partir de la date ci-dessous.

Fait à Paris, le 2 décembre 2003

Le ministre délégué à l'enseignement scolaire



Xavier DARCOS

Le directeur de
l'enseignement scolaire



Jean-Paul de GAUDEMAR

Le directeur général
du SCEREN-CNDP



Claude MOLLARD

Le directeur
du CLEMI



Jacques GONNET

SIGLES

ARPEJ : Association région presse enseignement jeunesse
(presse quotidienne régionale)

CDI : Centre de documentation et d'information

CR-CDDP : Centre régional / départemental de documentation pédagogique

DEP : Division des élèves et de la pédagogie

ECJS : éducation civique, juridique et sociale

EREA : Etablissement régional d'enseignement adapté

HSA : heure supplémentaire hebdomadaire attribuée pour l'année

HSE : heure supplémentaire exceptionnelle attribuée sur projet

HTS : heure à taux spécifique attribuée sur projet

GRD : groupe de recherche et développement

IA : Inspection académique

IEN : inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription
dans l'enseignement primaire

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

MAFPEN : Mission académique à la formation des personnels
de l'éducation nationale

MIVEAC : Mission vie élèves action culturelle

OCCE : Office central de coopération à l'école

PAC : projet d'action culturelle (classe à PAC)

PE1-2 : professeurs des écoles stagiaires en 1^e et 2^e années de formation

PLC1-2 : professeurs des lycées et collèges en 1^e et 2^e années de formation

PPCP : projet pluridisciplinaire à caractère professionnel

REP : réseau d'éducation prioritaire

SEGPA : section d'enseignements généraux professionnels adaptés

SPE : Semaine de la Presse dans l'École

TICE : technologies de l'information et de la communication éducative

ZEP : zone d'éducation prioritaire

© Clemi, 2004

Directeur de la publication : Jacques Gonnet

Coordination : Isabelle Bréda

Conception graphique : Catherine Le Troquier

Photo de couverture : Daniel Besson

Cleml - Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information
Établissement associé au Centre national de documentation pédagogique, CNDP

391 bis rue de Vaugirard, 75015 Paris

Téléphone : 01 53 68 71 00

Télécopie : 01 42 50 16 82

www.cleml.org